



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Affaire n° 14-20250626

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres  
Lot n° 3 : Charpente / Ossature bois / Parements extérieurs  
bois / Couverture / Zinguerie  
Modification n°4 au marché n° VI2020.74**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 juin 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 20 juin 2025

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à seize heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Marie-Claire Boyer, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Maurice Hoarau, Daniel Maunier par Albert Gastrin, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Charles Emile Gonthier, Régine Blard par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

### Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 14-20250626**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres  
Lot n° 3 : Charpente / Ossature bois / Parements  
extérieurs bois / Couverture / Zinguerie  
Modification n°4 au marché n° VI2020.74**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2025,

**Vu** le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8,

**Vu** le rapport n° 14-20250626 présenté au Conseil municipal du 26 juin 2026,

**Considérant** que dans le cadre des travaux de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.74 du lot n° 3 Charpente / Ossature bois / Parements extérieurs bois / Couverture / Zinguerie a été notifié 9 juin 2020 à l'entreprise ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI) – 1, rue Djibouti – 97420 Le Port, pour un montant global et forfaitaire de 1 574 333,76 € TTC,

**Considérant** que la présente modification a pour objet la reprise d'ouvrages (charpente bois, isolation, précadre métallique) suite à un incendie volontaire causé par des personnes extérieures au chantier. Les dégradations sur les structures nécessitent des travaux supplémentaires,

**Considérant** que cette modification vise à atteindre un objectif clair de finalisation du chantier, et ne donnera lieu à aucune autre réclamation financière supplémentaire,

**Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise EBOI et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Les travaux complémentaires entraînent une plus-value de 40 819,14 € HT, soit 44 288,77 € TTC,

**Considérant** que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est la suivante :

- Montant initial :	1 450 998,85 € HT	soit	1 574 333,76 € TTC
- Modification n°1	n'a pas d'incidence financière		
- Modification n°2 :	8 088,10 € HT	soit	8 775,59 € TTC
- Modification n°3 :	31 784,14 € HT	soit	34 485,79 € TTC
- Modification n°4 :	40 819,14 € HT	soit	44 288,77 € TTC

**Considérant** que le nouveau montant du marché est de 1 531 690,23 € HT soit 1 661 883,91 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 5,56 %, tous avenants confondus,

**Considérant** que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire et s'inscrivent suivant le planning indice 3 du 18 avril 2025,

**Considérant** qu'en raison de la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le jeudi 26 juin 2026 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)**

**Article 1** la présente modification n°4 au marché VI2020.74 passé avec l'entreprise EBOI,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,**  
**Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,**  
**Jacquet Hoarau, 1er adjoint**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHÉS PUBLICS MODIFICATION N°4

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

### B - Identification du titulaire du marché public

ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI)  
1, RUE DE DJIBOUTI – 97420 LE PORT  
Tel : 0692 02 44 13 / 0693 03 56 31  
Adresse électronique : [secreteriat-eboi@outlook.fr](mailto:secreteriat-eboi@outlook.fr)

### C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A LA PLAINE DES CAFRES  
LOT 3: CHARPENTE / OSSATURE BOIS / PAREMENTS EXTERIEURS BOIS / COUVERTURE / ZINGUERIE  
Marché : VI2020.74  
Date de la notification du marché public : 09/06/2020  
Montant initial du marché public : **1 574 33,76 € TTC.**  
Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

### D - Objet de la modification du marché public

▼ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.74 du lot 3 Charpente / Ossature bois / Parements extérieurs bois / Couverture / Zinguerie a été notifié 09/06/2020 à l'entreprise ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI) – 1, rue Djibouti – 97420 LE PORT, pour un montant global et forfaitaire de 1 574 333,76 € TTC.

La présente modification a pour objet la reprise d'ouvrages (charpente bois, isolation, précadre métallique) suite à un incendie volontaire causé par des personnes extérieures au chantier. Les dégradations sur les structures nécessitent des travaux supplémentaires.

Cette modification vise à atteindre un objectif clair de finalisation du chantier, et ne donnera lieu à aucune autre réclamation financière supplémentaire.

Un devis a été demandé à l'entreprise EBOI et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Les travaux complémentaires entraînent une plus-value de 40 819,14 € HT soit 44 288,77 € TTC.

Au total, la modification n°4 relative à ces travaux entraîne une augmentation de **40 819,14 € HT soit 44 288,77 € TTC.**

Considérant la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait.

Les travaux seront passés en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2025 a émis un avis favorable à la passation de la présente modification.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget.

## E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

- Montant initial :	1 450 998,85 € HT soit	1 574 333,76 € TTC
- Modification n°1, n'a pas d'incidence financière		
- Modification n°2 :	8 088,10 € HT soit	8 775,59 € TTC
- Modification n°3 :	31 784,14 € HT soit	34 485,79€ TTC
- Modification n°4 :	40 819,14 € HT soit	44 288,77 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 1 531 690,23 € HT soit € 1 661 883,91 TTC, soit une augmentation du marché initial de 5.56 %, tous avenants confondus.

## F – Durée du marché

Les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire.

## G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN (EBOI) 1, RUE DE DJIBOUTI 97420 LE PORT		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ✓ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)